MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE
MÉTHODOLOGIQUE

Données locales d'énergie

Décembre 2022

Auteurs

Michel HUWER - SDES

Cécile PHAN - SDES

SOMMAIRE

01 Cadre législatif et réglementaire de l'ouverture des données locales relatives à l'énergie **5**
02 Champ géographique **6**
03 Définitions **7**
IRIS 7
EPCI 7
Adresse 8
Secteurs d'activité 8
04 Données disponibles et format des fichiers **8**
I. Électricité (données des années 2008 à 2017) 8
Présentation des données 8
Liste des variables 9
Codes géographiques 11
Secrétisation des données et utilisation des lignes EPCI/Région 11
Thermosensibilité 12
II. Électricité (données des années 2018 à 2021) 12
Présentation des données 12
Données diffusées à l'adresse 13
Maille IRIS 14
Maille EPCI 16
Maille Région 18
Maille Adresse 21
Secrétisation des données et totaux partiels EPCI/Région 22
Thermosensibilité 23
III. Gaz (données des années 2008 à 2017) 24
Présentation des données 24
Liste des variables 24
Codes géographiques 26
Secrétisation des données et utilisation des lignes EPCI/Région 26
Thermosensibilité 27
IV. Gaz (données des années 2018 à 2021) 27
Présentation des données 27
Données diffusées à l'adresse 29
Maille IRIS 29
Maille EPCI 32
Maille Région 34
Maille Adresse 37
Secrétisation des données et totaux partiels EPCI/Région 38
Thermosensibilité 38
V. Appartenance au secteur résidentiel (électricité et gaz) 38
VI. Produits pétroliers (France métropolitaine) 39
Présentation des données 39
Liste des variables fichier ventes annuelles départementales France métropolitaine 40
Données sur le GPL 41

Données sur les fiouls lourds 42
Données sur sur les carburéacteurs 42
VII. Produits pétroliers (DROM) 43
Présentation des données 43
Liste des variables 43
VIII. Chaleur et froid (Données par réseau) 43
Présentation des données 43
Secrétisation des données 47
de 2008 à 2017 47
Secrétisation des données des années 2018 à 2021 47
Informations complémentaires 47
IX. Chaleur et froid (Données par IRIS des années 2018 à 2021) 48
Présentation des données 48
Secrétisation des données de 2018 à 2021 50
X. Chaleur et froid (Données à l'adresse de l'année 2021) 50
Secrétisation des données des annéeS 2020 et 2021 53
05 Mise à jour au 30 septembre 2022 ..... **53**
06 Mise à jour au 14 décembre 2022 ..... **54**

01
Cadre législatif et réglementaire de l'ouverture des données locales relatives à l'énergie

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 demande aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants de réaliser des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ces plans portent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. En même temps que les territoires étaient invités à développer des actions ambitieuses sur ces sujets, il a paru nécessaire de mettre à disposition des collectivités et du grand public des données fines sur la consommation et la production locales de l'énergie.

La présente mise à disposition de **données locales d'énergie** est inscrite dans l'article 179 de la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV).

Sa mise en œuvre avait été précisée dans deux décrets et un arrêté, datés du 18 juillet 2016 :

- le décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid, en partie codifié aux articles D111-52 à D113-5 du code de l'énergie ;
- l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant les modalités de transmission des données de transport, distribution et production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid ;
- le décret n° 2016-972 du 18 juillet 2016 relatif à la confidentialité des informations détenues par les opérateurs gaziers et par les gestionnaires des réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité assure en outre la cohérence des règles de confidentialité avec cette mise à disposition.

Conformément au décret du 18 juillet 2016, après 3 ans de mise en œuvre du dispositif, le ministère de la Transition écologique et solidaire a réalisé fin 2018 un bilan. Il en est ressorti que des ajustements étaient nécessaires pour améliorer l'adéquation entre les données publiées et les besoins des collectivités pour la planification des actions de transition écologique. La principale demande portait sur l'évolution de la définition du résidentiel pour isoler les consommations du résidentiel de celles des petits professionnels.

Le dispositif a été ainsi modifié par un décret daté du 4 mars 2020 et un arrêté daté du 6 mars 2020

- le décret n° 2020-196 du 4 mars 2020 modifiant les modalités de mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de chaleur et de froid ;
- l'arrêté du 6 mars 2020 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant les modalités de transmission des données de transport, distribution et production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid.

Il en résulte principalement des données plus précises sur le secteur résidentiel par exclusion des petits professionnels du secteur résidentiel. Le secteur professionnel est lui séparé en deux catégories : petits professionnels et entreprises. De plus, la diffusion est autorisée dès dix points de livraison et non onze.

La présente mise à disposition concerne les données de **consommation d'énergie** disponibles en open data visées dans les décrets n°2016-973 et n°2020-196. Ces données sont fournies pour l'électricité et le gaz par les gestionnaires de réseaux de distribution et de transport ; pour les produits pétroliers par les opérateurs mettant à la consommation les produits concernés ; pour la chaleur et le froid par les gestionnaires de réseaux.

Les décrets n°2016-973 et n°2020-196 définissent par ailleurs les données locales qui sont accessibles sur demande par les acteurs éligibles listés au V des articles D111-55, D112-2 ou au D113-3 du code de l'énergie :

- dès leur première transmission au service statistique du ministère, les données qui ne sont pas publiées en opendata et dont l'arrêté prévoit une publication différée ;
- les données de consommation à l'échelle du bâtiment visées au 4° du II de l'article D111-53 du code de l'énergie et qui ne sont pas publiées en opendata ; ces données sont accessibles sur demande au gestionnaire de réseau concerné, ou à travers l'utilisation du site de l'agence ORE[1] : https://services.agenceore.fr/votre-bilan-sur-demande-pour-votre-territoire/ ;
- pour l'électricité et le gaz, les informations relatives aux réseaux visées au D. 111-54 : ces données sont accessibles sur demande au gestionnaire de réseau concerné ;
- pour le fioul, les données de présentation de la logistique de distribution des produits visés au 4° de l'article D112-2 du code de l'énergie ;
- pour la chaleur et le froid, la présentation des réseaux visée au 4° de l'article D113-2 du code de l'énergie.

Le 6° de l'article D111-53 du code de l'énergie prévoit la mise à disposition de données sur les installations de production dans le cadre du registre national des installations de production d'électricité et de stockage mentionné à l'article L142-9-1. La société RTE est chargée de la publication de ce registre, qui est rendu disponible sur la plateforme open data des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité et de gaz : https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/.

Les données mises en ligne sur ce site sont également disponibles sur d'autres plateformes de mise à disposition de données en open data, notamment sur les sites gérés par les gestionnaires de réseau de distribution et de transport d'énergie, par les observatoires régionaux énergie / climat, et par d'autres acteurs dont les collectivités. Ce site a vocation à mettre à disposition l'ensemble des données de consommation visées par l'article 179 de la LTECV à l'échelle du territoire français. Sauf mention contraire, les jeux diffusés sur les autres sites sont identiques aux données présentées ici, mais couvrent des périmètres qui peuvent être différents.

02
Champ géographique

Les données couvrent la France métropolitaine et les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte). Toutefois, à ce jour, les données pour les réseaux de chaleur et de froid ne couvrent que la France métropolitaine.

1 l'agence ORE est une association loi 1901 qui regroupe les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, afin de proposer des informations et services mutualisés entre ces gestionnaires : http://www.agenceore.fr

03 Définitions

IRIS

L'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire.

Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

On distingue 3 types d'IRIS :

Les IRIS d'habitat (H) : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).

Les IRIS d'activité (A) : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.

Les IRIS divers (Z) : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).

Au 1er janvier 2008, 92 % des IRIS étaient des IRIS d'habitat et 5 % des IRIS d'activité. Depuis leur création, les caractéristiques démographiques de certains IRIS ont pu évoluer sans que leur type n'ait été modifié.

En 2008, une retouche très partielle du découpage est intervenue pour prendre en compte les évolutions importantes de la voirie et de la démographie. Cette retouche a été limitée à une centaine d'IRIS afin de préserver la continuité des séries de diffusion.

Le découpage en IRIS peut être affecté par les modifications de la géographie communale (fusions de communes, créations ou rétablissements de communes, échanges de parcelles).

Les tables d'appartenance géographiques des IRIS pour les différents millésimes sont disponibles sur le site de l'Insee à l'adresse : https://www.insee.fr/fr/information/2017499 . Ces tables permettent de connaître le nom de l'IRIS et de la commune, ainsi que le numéro du département et de la région d'appartenance.

EPCI

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

La maille EPCI utilisée dans les fichiers de données (cf. ci-dessous) se réfère à la liste des EPCI à fiscalité propre (intercommunalités : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole) publiée sur le site de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/information/2510634.

Le territoire de certains EPCI s'étendant sur deux régions, les données à la maille régionale ne peuvent pas être pas être reconstituées directement à partir des données à la maille EPCI.

ADRESSE

Le terme “adresse” s’entend au sens d’un ensemble de points de livraison regroupés sur la base de leur adresse au sein du système de comptage d’énergie du gestionnaire de réseau concerné. Cette adresse ne correspond pas toujours à l’adresse postale.

SECTEURS D’ACTIVITE

Le code NAF à deux niveaux (divisions) se réfère à la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) présentée sur le site de l’Insee : https://www.insee.fr/fr/information/2120875.

La correspondance entre la NAF à 2 niveaux (à 2 chiffres) et les grands secteurs d’activité est la suivante.

Agriculture : 01, 02, 03

Industrie : 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 41, 42, 43

Tertiaire : 33, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99

04
Données disponibles et format des fichiers

Les données sont mis à diposition sur le site du SDES (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-loc mises à disposition ales-de-consommation-denergie) au travers d’un explorateur qui permet notamment de prévisualiser les fichiers de données et de sélectionner le format de téléchargement : fichiers plats (csv, xlsx, json) ou fichiers géographiques (geoson, shapefile). Elles sont également disponibles au moyen d’une interface de programmation applicative (API), qui permet d’automatiser les requêtes.

I. Électricité (données des années 2008 à 2017)

PRESENTATION DES DONNEES

Les données concernent les consommations annuelles exprimées en MWh et les points de livraison répartis en 5 secteurs (agriculture, industrie, tertiaire, résidentiel et non affecté). Le secteur résidentiel regroupe les sites de consommation raccordés en Basse Tension de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, qu’ils soient à usage résidentiel ou professionnel.

Pour chaque secteur, un « indice de qualité » est présenté, qui mesure la part des données qui sont issues d’un relevé (le complément est donc la part des données qui sont le résulltat d’une estimation).

Il est important de noter que cet indicateur représente la fréquence des mesures plus que la fiabilité des informations. A titre d’exemple, pour un site de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA non équipé d’un compteur Linky et relevé deux fois dans l’année à 6 mois d’écart, l’indice de qualité sera de l’ordre de 0,5. Cela ne signifie pas pour autant que les consommations ne peuvent pas être estimées sur l’année avec précision.

Pour les sites équipés d'un compteur Linky dont les données de consommation quotidiennes sont enregistrées, ainsi que pour les sites de puissance supérieure 36 kVA ou raccordés en moyenne tension (HTA), les relèves sont au minimum mensuelles, et l'indice de qualité sera très proche de 1.

Pour le secteur résidentiel, des données de thermosensibilité sont disponibles pour l'année 2017.

Pour l'année 2017, figure la liste des gestionnaires de réseaux n'ayant pas transmis leurs données.

La maille géographique des données est fixée dans l'arrêté du 18 juillet 2016.
Jusqu'en 2016, les données sont disponibles :
- à l'IRIS pour les gestionnaires des réseaux de distribution de plus de 1 000 000 clients, les gestionnaires des réseaux de transport d'électricité et de gaz (hors ZNI) ;
- à la commune pour les autres opérateurs.

À partir des données du millésime 2017, les distributeurs qui desservent entre 100 000 et 1 000 000 clients transmettent également des données à la maille IRIS.

Les taux de couverture par année sont donnés par le tableau ci-dessous (basés sur le nombre de communes et la population du recensement 2014).

Années	**Opérateurs électricité répondants**		**Communes couvertes**	**Population couverte**
	Nombre	**%**	**%**	**%**
2008	54	37,5	0,2	0,4
2009	58	40,3	0,2	0,4
2010	60	41,7	0,2	0,4
2011	63	43,8	92,4	92,3
2012	69	47,9	94,3	97,0
2013	76	52,8	95,5	97,8
2014	79	54,9	95,5	97,8
2015	134	93,1	99,5	99,8
2016	121	84,0	99,6	99,7
2017	139	97,9	99,9	99,9

LISTE DES VARIABLES

Variable	**Format**	**Signification**	**Commentaire**
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «E»

Variable	Format	Signification	Commentaire
TYPE	Caractère, 8 positions	Type de territoire sur lequel porte la donnée	Peut prendre les valeurs : - Region - Intercom (pour les EPCI) - IRIS - Commune
CODE	Caractère, 9 positions	Code géographique du territoire	
CONSOA	Numérique	Consommation dans l'agriculture	En MWh Nombre positif ou nul
PDLA	Numérique	Nombre de points de livraison dans l'agriculture	Nombre entier
INDQUALA	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans l'agriculture qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.
CONSOI	Numérique	Consommation dans l'industrie	En MWh Nombre positif ou nul
PDLI	Numérique	Nombre de points de livraison dans l'industrie	Nombre entier
INDQUALI	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans l'industrie qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.
CONSOT	Numérique	Consommation dans le tertiaire	En MWh Nombre positif ou nul
PDLT	Numérique	Nombre de points de livraison dans le tertiaire	Nombre entier
INDQUALT	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans le tertiaire qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.
CONSOR	Numérique	Consommation dans le résidentiel	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
PDLR	Numérique	Nombre de points de livraison dans le résidentiel	Nombre entier, positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
INDQUALR	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans le résidentiel qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.

Variable	Format	Signification	Commentaire
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour à la maille IRIS : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil faisant référence pour l'IRIS considéré.
PART	Numérique	Part de la consommation thermosensible dans le résidentiel	en %, à la maille IRIS : pourcentage de la consommation totale que l'on considère sensible à la température.
CONSONA	Numérique	Consommation non affectée dans l'un des 4 autres secteurs	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
PDLNA	Numérique	Nombre de points de livraison non affectés dans l'un des 4 autres secteurs	Nombre entier, positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
INDQUALNA	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle non affectée à un secteur, qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.

CODES GEOGRAPHIQUES

Les codes IRIS se terminant par « 9999 » correspondent à des consommations et des points de livraisons n'ayant pu être affectés à un IRIS précis sur la commune.

Les codes région (pour le regroupement des totaux secrétisés) sont ceux des nouvelles régions en vigueur au 1er janvier 2016.

SECRETISATION DES DONNEES ET UTILISATION DES LIGNES EPCI/REGION

Les textes réglementaires prévoient que les données dans le secteur du résidentiel ne peuvent être diffusées si le nombre de points de livraison est inférieur à 11 et la consommation résidentielle inférieure ou égale à 200 MWh.

Pour ces cas, la secrétisation est réalisée selon la procédure suivante :

- la consommation du secteur résidentiel (CONSOR) prend la valeur -99 ;
- le nombre de points de livraison du résidentiel (PDLR) prend la valeur -99 ;
- le total des valeurs secrétisées est regroupé par intercommunalité et par région afin de permettre de calculer des totaux pour ces deux mailles géographiques. Des lignes dont le type est « InterCom » (pour les EPCI) et « Region » (région) ont été ajoutées avec les totaux des IRIS ou communes secrétisés pour pouvoir faire des totaux à ces niveaux géographiques.

Lorsqu'une ligne EPCI est présente, cela signifie qu'il y a des communes ou des IRIS qui la composent qui ont des données masquées. La ligne EPCI correspond à la somme de ces données masquées. Cependant, une ligne EPCI n'est pas diffusée si la somme de ces données masquées correspond à un nombre de points de livraison inférieur à 11 et à une consommation résidentielle inférieure ou égale à 200 MWh.

Lorsqu'une ligne région est présente, cela signifie qu'il y a des communes ou des IRIS qui la composent qui ont des données masquées et que par ailleurs tout ou partie de ces données masquées n'ont pas pu être diffusées à l'échelon EPCI. La ligne région correspond alors à la somme de ces données masquées qui n'ont pas pu être diffusées à la maille EPCI.

Pour calculer le total pour un EPCI, il faut sommer les agrégats non masqués des IRIS/communes qui composent cet EPCI et la ligne de cet EPCI (si elle n'est pas masquée elle-même).

Pour calculer le total pour une région, il faut sommer les agrégats non masqués des IRIS/communes qui composent cette région et la ligne éventuelle de cette région.

Pour calculer le total France entière, il faut sommer les agrégats non masqués des IRIS/communes, ainsi que les lignes éventuelles des EPCI et des régions.

THERMOSENSIBILITE

Les indicateurs de thermosensibilité sont disponibles en 2017 pour le secteur résidentiel et à la maille IRIS dans le cas des IRIS desservis par Enedis. Pour plus d'informations, la méthodologie détaillée relative à ces données de thermosensiblité est disponible sur la page du site du SDES consacrée aux données locales d'énergie.

II. Électricité (données des années 2018 à 2021)

PRESENTATION DES DONNEES

Les données concernent les consommations annuelles exprimées en MWh et les points de livraison qui sont réparties en quatre catégories de consommation. Trois correspondent aux définitions du décret n° 2020-196 du 4 mars 2020 :

- les points de livraison correspondant à des dispositifs de comptage d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA auxquels ne sont associés ni de code NAF ni de SIRET et pour lesquels les clients ne se sont pas déclarés auprès du fournisseur comme « professionnels » ou « éclairage public et assimilés » relèvent du secteur résidentiel ;
- les points de livraison correspondant à des dispositifs de comptage d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA auxquels sont associés un code NAF ou un SIRET ou pour lesquels les clients se sont déclarés auprès du fournisseur comme « professionnels » ou « éclairage public et assimilés » relèvent de la catégorie des petits professionnels ;
- les points de livraison correspondant à un dispositif de comptage d'une puissance supérieure à 36 kVA relèvent de la catégorie des entreprises.

Une quatrième catégorie correspond aux points de livraison non résidentiels pour lesquels il n'a pas été possible de dissocier les consommations des entreprises et des petits professionnels. Il s'agit d'un dispositif dérogatoire pour 2018, maintenu en 2019 et en 2020.

Les consommations annuelles et les points de livraison de la catégorie des petits professionnels sont ventilés en 4 secteurs : agriculture, industrie, tertiaire et non affecté. Les consommations annuelles et les points de livraison de la catégorie des entreprises sont ventilés selon le code NAF à 2 positions ou le cas échéant, si ce code NAF n'est pas connu, en 4 secteurs : agriculture, industrie, tertiaire et non affecté.

L'arrêté du 6 mars 2020 prévoit que les consommations annuelles et les points de livraison de la quatrième catégorie regroupant les entreprises et les petits professionnels sont ventilées en 4 secteurs : agriculture, industrie, tertiaire et non affecté.

Pour chaque secteur, un « indice de qualité » est présenté, qui mesure la part des données qui sont issues d'un relevé (le complément est donc la part des données qui sont le résultat d'une estimation).

Il est important de noter que cet indicateur représente la fréquence des mesures plus que la fiabilité des informations. A titre d'exemple, pour un site de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA non équipé d'un compteur Linky et relevé deux fois dans l'année à 6 mois d'écart, l'indice de qualité sera de l'ordre de 0,5. Cela ne signifie pas pour autant que les consommations ne peuvent pas être estimées sur l'année avec précision.

Pour les sites équipés d'un compteur Linky dont les données de consommation quotidiennes sont enregistrées, ainsi que pour les sites de puissance supérieure à 36 kVA ou raccordés en moyenne tension (HTA), les relèves sont au minimum mensuelles, et l'indice de qualité sera très proche de 1. Pour le secteur résidentiel, des données de thermosensibilité sont disponibles.

Pour les années 2020 et 2021, tous les gestionnaires de réseau ont transmis leurs données. Pour les années 2018 à 2019, la liste des gestionnaires de réseaux n'ayant pas transmis leurs données est fournie.

Aux mailles IRIS et EPCI, un fichier est mis à disposition pour chaque année, suivant le code officiel géographique (COG) en vigueur au 1er janvier de l'année. À la maille région, un seul fichier est diffusé avec les données des 4 années : 2018 à 2021.

Les référentiels géographiques des IRIS et des EPCI sont ceux au 1er janvier du millésime des données.

Les taux de couverture des années 2018 à 2021 sont donnés par le tableau ci-dessous (basés sur le nombre de communes et la population du recensement 2017).

Année	**Opérateurs électricité répondants**		**Communes couvertes**	**Population couverte**
	Nombre	**%**	**%**	**%**
2018	111	84,1	99,8	99,8
2019	111	91,7	99,9	99,9
2020	120	100,0	100,0	100,0
2021	115	100,0	100,0	100,0

À partir de 2020, une nouvelle variable est diffusée pour tous les fichiers : le code EIC (Energy identification code), littéralement « code d'identification énergie », qui se réfère à un système de codification dit EIC attribuant un identifiant unique et standardisé à toutes les entités intervenant sur le marché européen du gaz et de l'électricité.

DONNEES DIFFUSEES A L'ADRESSE

Depuis 2018, selon le calendrier fixé par l'arrêté du 6 mars 2020, les données à la maille adresse pour l'électricité sont disponibles pour les gestionnaires de réseau de transport (RTE) et les gestionnaires des réseaux de distribution de plus de 1 000 000 de clients hors ZNI (Enedis).

En 2020, cette diffusion s'élargit à une partie des gestionnaires de réseaux de distribution (hors ZNI) de plus de 100 000 clients : SRD, Strasbourg Électricité Réseaux et URM(Metz). Les données de Gérédis et GreenAlp n'ont pu être diffusées pour cause d'incohérences trop importantes.

En 2021, seules les données des opérateurs RTE, Enedis, EdF-SEI, SRD et Réséda ont pu être diffusées à la maille adresse. Les autres opérateurs n'ayant pas agrégé leurs données par bâtiment, leurs données n'ont pas pu être diffusées.

Cette diffusion à l'adresse porte sur :
- les données des entreprises (puissance supérieure à 36 kVA) ;
- celles du secteur résidentiel correspondant à une adresse de 10 points de livraison ou plus.

Aucun agrégat correspondant à la catégorie des petits professionnels n'est diffusé dans ce fichier à l'adresse.

Les données résidentielles ne peuvent pas être diffusées à la maille adresse quand il y a 9 points de livraison ou moins sur l'agrégat considéré

En 2020, pour le résidentiel, le taux de couverture (consommation diffusée à la maille adresse rapportée à la consommation totale) est de 17 % pour le résidentiel. En 2021, les données ayant des adresses non normalisées (adresses sans numéros de voie), ont été diffusées contrairement à 2020. Ainsi le taux de couverture a atteint 23 %.

Pour les entreprises, le taux de couverture est proche de 100 % à partir de 2020.

MAILLE IRIS

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020 (à l'exception des opérateurs EDF-SEI et Electricité de Mayotte).
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «E»
CODE_IRIS	Caractère, 9 positions	Code géographique de l'IRIS	Se termine par '0000' si la commune est non irisée et 'XXXX' si les données n'ont pu être affectées à un IRIS

Variable	Format	Signification	Commentaire
CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION	Caractère	Catégorie de la consommation	Peut prendre les valeurs RES (résidentiel), ENT (entreprises), PRO (petits professionnels), ENT_PRO (petits professionnels et entreprises non distingués)
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	- 89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ». - N'est renseignée que pour les consommations des entreprises (cf. ci-dessus).
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
INDQUAL	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre. Il est compris entre 0 et 1.

Variable	Format	Signification	Commentaire
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil faisant référence pour l'IRIS considéré.
PART	Numérique	Part de la consommation thermosensible	En %: pourcentage de la consommation résidentielle que l'on considère sensible à la température.

MAILLE EPCI

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020 (à l'exception des opérateurs EDF-SEI et Electricité de Mayotte).
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «E»
CODE_EPCI	Caractère, 9 positions	Code géographique de l'EPCI	Il s'agit des EPCI à fiscalité propre
CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION	Caractère	Catégorie de la consommation	Peut prendre les valeurs RES (résidentiel), ENT (entreprises), PRO (petits professionnels),ENT_PRO (petits professionnels et entreprises non distingués)

Variable	Format	Signification	Commentaire
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	-89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ». -N'est renseignée que pour les consommations des entreprises (cf. ci-dessus).
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh Nombre positif ou nul sauf si tous les IRIS de l'EPCI sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans l'EPCI.
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif, sauf si tous les IRIS de l'EPCI sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans l'EPCI.
INDQUAL	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre. Il est compris entre 0 et 1.
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour à la maille : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil déterminé localement.
PART	Numérique	Part de la consommation thermosensible	en %, pourcentage de la consommation résidentielle que l'on considère sensible à la température.

Variable	Format	Signification	Commentaire
NB_IRIS_MASQUES	Numérique	Nombre d'IRIS masqués de l'EPCI	Nombre entier, positif ou nul. Ce nombre est non nul lorsque qu'un total partiel est diffusé pour la région.

MAILLE REGION

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020 (à l'exception des opérateurs EDF-SEI et Electricité de Mayotte).
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «E»
CODE_REGION	Caractère, 2 positions	Code géographique de la région	Il s'agit des « nouvelles » régions. La modalité « XX » correspond à des consommations n'ayant pu être rattachées à une région.
CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION	Caractère	Catégorie de la consommation	Peut prendre les valeurs RES (résidentiel), ENT (entreprises), PRO (petits professionnels), ENT_PRO (petits professionnels et entreprises non distingués)

Variable	Format	Signification	Commentaire
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	-89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ». -N'est renseignée que pour les consommations des entreprises (cf. ci-dessus).
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh Nombre positif ou nul sauf si tous les IRIS de la région sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans la région.
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif, sauf si toutes les IRIS de la région sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans la région.
INDQUAL	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre. Il est compris entre 0 et 1.

Variable	Format	Signification	Commentaire
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil déterminé localement.
PART	Numérique	Part de la consommation thermosensible	en % : pourcentage de la consommation résidentielle que l'on considère sensible à la température.
NB_IRIS_MASQUES	Numérique	Nombre d'IRIS masqués de la région	Nombre entier, positif ou nul. Ce nombre est non nul lorsque qu'un total partiel est diffusé pour la région.

Remarques sur les fichiers à la maille IRIS, EPCI et région :

La brique de base est constituée par le croisement entre le nom de l'opérateur, le code géographique, la catégorie de consommation et le secteur d'activité. Pour chaque agrégat correspondant à une brique de base, le fichier fournit la consommation (variable CONSO) et le nombre de PDL (variable PDL). À la maille IRIS, le fichier fournit aussi pour chaque brique de base l'indice de qualité des données (variable INDQUAL) et pour les agrégats résidentiels les données de thermosensibilté (variables THERMOR et PART). Aux mailles EPCI et région, le fichier fournit aussi pour chaque brique de base le nombre d'IRIS masqués (variable NB_IRIS_MASQUES cf. paragraphe Secrétisation des données et totaux partiels EPCI/Région).

La variable CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION peut prendre 4 modalités. Les catégories « RES », « PRO » et « ENT » correspondent aux définitions du décret du 4 mars 2020, respectivement consommations résidentielles, consommations des « petits professionnels » (clients non résidentiels avec une puissance souscrite <=36 kVA), consommations des « entreprises » (clients non résidentiels avec une puissance souscrite >36 kVA). La catégorie « ENT_PRO » correspond aux consommations non résidentielles fournies par tous les gestionnaires de réseau pour lesquels il n'a pas été possible de dissocier les consommations des entreprises et des petits professionnels pour les données des années 2018 à 2021.

La valeur de CODE_SECTEUR_NAF2 pour une consommation de la catégorie « entreprise » est vide lorsque le code NAF à 2 positions du point de livraison n'est pas connu. Dans ce cas la variable CODE_GRAND_SECTEUR permet d'attribuer la consommation à un grand secteur (agriculture, industrie, tertiaire ou non affecté).

La modalité « X » de la variable CODE_GRAND_SECTEUR est utilisée quand une consommation professionnelle n'a pu être affectée à un secteur agriculture, industrie ou tertiaire.

MAILLE ADRESSE

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020.
ANNEE	Numérique, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «E»
CODE_IRIS	Caractère, 9 positions	Code géographique de l'IRIS	Se termine par '0000' si la commune est non irisée et 'XXXX' si les données n'ont pu être affectées à un IRIS
ADRESSE	Caractère	Adresse du point de livraison	Seules les adresses normalisées sont disponibles pour l'opérateur Enedis. Les adresses non renseignées de l'opérateur RTE ont été conservées mais avec un champ à vide dans ce cas
NOM_COMMUNE	Caractère	Nom de la commune du point de livraison	
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	- Variable disponible en 2021 - 89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ».
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel

Variable	Format	Signification	Commentaire
CONSO	Numérique	Consommation	En MWh Nombre positif ou nul
PDL	Numérique	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif ou nul

Remarques sur le fichier à l'adresse :

La brique de base du fichier est le croisement entre le nom de l'opérateur, l'adresse et le secteur d'activité. Pour chaque agrégat correspondant à une brique de base, le fichier fournit 2 données : la consommation (variable CONSO) exprimée en MWh et le nombre de points de livraison (variable PDL).

La modalité « X » de la variable CODE_GRAND_SECTEUR est utilisée quand une consommation professionnelle n'a pu être affectée à un secteur agriculture, industrie ou tertiaire.

Dans un objectif de cohérence, le nom de la commune utilisé est celui du référentiel du COG en vigueur au 1er janvier du millésime correspondant au code IRIS.

SECRETISATION DES DONNEES ET TOTAUX PARTIELS EPCI/REGION

Les textes réglementaires prévoient que :

- aucun agrégat dans le secteur du résidentiel ne peut être diffusé si le nombre de points de livraison est inférieur à 10 ;
- aucun agrégat dans les fichiers à la maille IRIS, EPCI et région pour la catégorie des petits professionnels dans les secteurs agriculture, industrie, tertiaire et non affecté ne peut être diffusé si le nombre de points de livraison est inférieur à 10 et la consommation inférieure ou égale à 50 MWh.

Pour ces cas, dans les fichiers à la maille IRIS, EPCI ou Région, la secrétisation est réalisée selon la procédure suivante :

- la consommation (CONSO) prend la valeur « secret » ;
- le nombre de points de livraison du résidentiel (PDL) prend la valeur « secret » ;

Par ailleurs, pour les fichiers à la maille EPCI ou Région, lorsque les agrégats secrétisés pour les consommations résidentielles correspondent, au total, à moins de 10 points de livraison ou lorsque les agrégats secrétisés pour les consommations des petits professionnels correspondent, au total, à moins de 10 points de livraison et à 50 MWh ou moins, on ne publie alors que des totaux partiels correspondant à la somme des agrégats non secrétisés.

Pour ces cas, la variable NB_IRIS_MASQUES (nombre d'IRIS masqués dans l'EPCI ou la région) est alors strictement positive. Elle est égale au nombre d'IRIS secrétisés (à la maille IRIS) au sein de l'EPCI ou de la région.

Les conditions de secrétisation de la catégorie regroupant les entreprises et les petits professionnels sont identiques à celles de la catégorie des petits professionnels.

THERMOSENSIBILITE

Les données de thermosensibilité sont disponibles pour le secteur résidentiel à la maille IRIS, EPCI et région pour les IRIS desservis par Enedis pour les données de 2018 à 2021.

Aux mailles EPCI et Région, si les totaux réels de ces mailles peuvent être affichés, la variable THERMOR est calculée comme la somme des valeurs de la variable THERMOR pour tous les PDL actifs de l'EPCI (resp. région). Dans le cas contraire, il s'agit de la somme des valeurs de THERMOR des IRIS affichés de l'EPCI (resp.région). Pour PART, il s'agit de la somme des consommations liées aux usages thermosensibles des sites actifs divisée par la somme des consommations des sites actifs, sur l'EPCI (resp. région), lorsque la valeur n'est pas protégée. Dans le cas contraire, il s'agit de la somme des consommations liées aux usages thermosensibles des IRIS affichés de l'EPCI, divisée par la somme des consommations des IRIS affichés de l'EPCI.

Pour plus d'information, la méthodologie détaillée relative à ces données de thermosensiblité est disponible sur la page du site du SDES consacrée aux données locales d'énergie.

III. Gaz (données des années 2008 à 2017)

PRESENTATION DES DONNEES

Les données concernent les consommations exprimées en MWh PCS et les points de livraison répartis en 5 secteurs (agriculture, industrie, tertiaire, résidentiel et non affecté). Le secteur résidentiel regroupe les points de livraison correspondant à un tarif d'acheminement T1 ou T2, qu'ils soient à usage résidentiel ou professionnel.

Pour chaque secteur, un indice de qualité est présenté, qui mesure la part des données qui sont issues d'un relevé (le complément est donc la part des données qui sont le résultat d'une estimation). Comme pour l'électricité, Il est important de noter que cet indicateur représente la fréquence des mesures plus que la fiabilité des informations.

Pour le secteur résidentiel, des données de thermosensibilité sont disponibles pour l'année 2017.
Pour l'année 2017, figure la liste des gestionnaires de réseaux n'ayant pas transmis leurs données.

La maille géographique des données est fixée dans l'arrêté.
Jusqu'en 2016 :
- IRIS : pour les gestionnaires des réseaux de distribution de plus de 1 000 000 clients, les gestionnaires des réseaux de transport d'électricité et de gaz (hors Zones non interconnectées) ;
- commune pour les autres opérateurs.

À partir des données du millésime 2017, les distributeurs entre 100 000 et 1 000 000 clients transmettent des données à l'IRIS.

Les taux de couverture par année sont donnés par le tableau ci-dessous (basés sur le nombre de communes desservies par le gaz en 2016 et leur population au recensement 2014).

Années	Opérateurs gaz répondants		Communes couvertes	Population couverte
	Nombre	%	%	%
2008	8	32,1	7,5	19,9
2009	10	37,0	8,0	20,9
2010	11	40,7	93,8	97,6
2011	11	40,7	93,8	97,6
2012	12	44,4	94,1	97,7
2013	17	63,0	95,5	98,6
2014	17	63,0	95,8	98,6
2015	25	92,6	98,1	99,8
2016	27	100,0	100,00	100,00
2017	25	92,6	99,8	99,9

LISTE DES VARIABLES

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	

Variable	Format	Signification	Commentaire
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «G»
TYPE	Caractère, 8 positions	Type de territoire sur lequel porte la donnée	Peut prendre les valeurs : Region Intercom IRIS Commune
CODE	Caractère, 9 positions	Code géographique du territoire	
CONSOA	Numérique	Consommation dans l'agriculture	En MWh PCS Nombre positif ou nul
PDLA	Numérique	Nombre de points de livraison dans l'agriculture	Nombre entier
INDQUALA	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans l'agriculture qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.
CONSOI	Numérique	Consommation dans l'industrie	En MWh PCS Nombre positif ou nul
PDLI	Numérique	Nombre de points de livraison dans l'industrie	Nombre entier
INDQUALI	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans l'industrie qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.
CONSOT	Numérique	Consommation dans le tertiaire	En MWh PCS Nombre positif ou nul
PDLT	Numérique	Nombre de points de livraison dans le tertiaire	Nombre entier
INDQUALT	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans le tertiaire qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.
CONSOR	Numérique	Consommation dans le résidentiel	En MWh PCS Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
PDLR	Numérique	Nombre de points de livraison dans le résidentiel	Nombre entier, positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
INDQUALR	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle dans le résidentiel qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.

Variable	Format	Signification	Commentaire
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour à la maille IRIS : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil faisant référence pour l'IRIS considéré.
PARTR	Numérique	Part de la consommation thermosensible dans le résidentiel	en %, à la maille IRIS : pourcentage de la consommation totale que l'on considère sensible à la température.
CONSONA	Numérique	Consommation non affectée dans l'un des 4 autres secteurs	En MWh PCS Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
PDLNA	Numérique	Nombre de points de livraison non affectés dans l'un des 4 autres secteurs	Nombre entier, positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
INDQUALNA	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle non affectée à un secteur, qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre Il est compris entre 0 et 1.

CODES GEOGRAPHIQUES

Les codes IRIS se terminant par « 9999 » correspondent à des consommations et des points de livraisons n'ayant pu être affectés à un IRIS précis sur la commune.

Les codes région (pour le regroupement des totaux secrétisés) sont ceux des nouvelles régions en vigueur au 1er janvier 2016.

SECRETISATION DES DONNEES ET UTILISATION DES LIGNES EPCI/REGION

Les textes réglementaires prévoient que les données dans le secteur du résidentiel ne peuvent être diffusées si le nombre de points de livraison est inférieur à 11 et la consommation résidentielle inférieure ou égale à 200 MWh.

Pour ces cas, la secrétisation est réalisée selon la procédure suivante :

- la consommation du secteur résidentiel (CONSOR) prend la valeur -99 ;
- le nombre de points de livraison du résidentiel (PDLR) prend la valeur -99 ;
- le total des valeurs secrétisées est regroupé par intercommunalité et par région afin de permettre de calculer des totaux pour ces deux échelons géographiques.

Ce même type de secrétisation a été réalisé par l'opérateur GRDF pour les données non affectées. Ainsi, pour cet opérateur, si le nombre de points de livraison non affectés est inférieur à 11 et la consommation non affectée est inférieure ou égale à 200 MWh :

- la consommation non affectée (CONSONA) prend la valeur -99 ;
- le nombre de points de livraison non affectés (PDLNA) prend la valeur -99 ;
- le total des valeurs secrétisées est regroupé par intercommunalité et par région afin de permettre de calculer des totaux pour ces deux mailles géographiques.

Des lignes dont le type est « InterCom » (pour les EPCI) et « Region » (région) ont été ajoutées avec les totaux des IRIS ou communes secrétisés pour pouvoir faire des totaux à ces niveaux géographiques.

Lorsqu'une ligne EPCI est présente, cela signifie qu'il y a des communes ou des IRIS qui la composent qui ont des données masquées. La ligne EPCI correspond à la somme de ces données masquées. Cependant, une ligne EPCI n'est pas diffusée si la somme de ces données masquées correspond à un nombre de points de livraison inférieur à 11 et à une consommation résidentielle inférieure ou égale à 200 MWh.

Lorsqu'une ligne région est présente, cela signifie qu'il y a des communes ou des IRIS qui la composent qui ont des données masquées et que par ailleurs tout ou partie de ces données masquées n'ont pas pu être diffusées à la maille EPCI. La ligne région correspond alors à la somme de ces données masquées qui n'ont pas pu être diffusées à l'échelon EPCI.

Pour calculer le total pour un EPCI, il faut sommer les agrégats non masqués des IRIS/communes qui composent cet EPCI et la ligne de cet EPCI (si elle n'est pas masquée elle-même).

Pour avoir calculer le total pour une région, il faut sommer les agrégats non masqués des IRIS/communes qui composent cette région et la ligne éventuelle de cette région.

Pour avoir calculer le total France entière, il faut sommer les agrégats non masqués des IRIS/communes, ainsi que les lignes éventuelles des EPCI et des régions.

THERMOSENSIBILITE

Les données de thermosensibilité sont disponibles en 2017 pour le secteur résidentiel et à la maille IRIS et pour les IRIS desservis par GRDF. Pour plus d'information, la méthodologie détaillée relative à ces données de thermosensiblité est disponible sur la page du site du SDES consacrée aux données locales d'énergie.

IV. Gaz (données des années 2018 à 2021)

PRESENTATION DES DONNEES

Les données concernent les consommations annuelles exprimées en MWh PCS et les points de livraison qui sont réparties en quatre catégories de consommation. Trois correspondent aux définitions du décret n° 2020-196 du 4 mars 2020 :

- les points de livraison correspondant à un tarif d'acheminement T1 ou T2 et auxquels ne sont associés ni de code NAF ni de SIRET relèvent du secteur résidentiel ;
- les points de livraison correspondant à un tarif d'acheminement T1 ou T2 et auxquels sont associés un code NAF ou un SIRET relèvent de la catégorie des petits professionnels ;
- les points de livraison correspondant à un tarif d'acheminement T3 ou T4 sont considérés comme relèvent de la catégorie des entreprises.

Une quatrième catégorie correspond aux points de livraison non résidentiels fournis par les gestionnaires de réseau pour lesquels il n'a pas été possible de dissocier les consommations des entreprises et des petits professionnels pour les données 2018. Il s'agit d'un dispositif dérogatoire pour

2018, maintenu en 2019 et 2020. En 2021, il reste quelques entreprises locales de distribution n'ayant pu faire la distinction entre les consommations des entreprises et des petits professionnels.

Les consommations annuelles et les points de livraison de la catégorie des petits professionnels sont ventilés en 4 secteurs : agriculture, industrie, tertiaire et non affecté. Les consommations annuelles et les points de livraison de la catégorie des entreprises sont ventilés selon le code NAF à 2 positions ou le cas échéant, si ce code NAF n'est pas connu, en 4 secteurs : agriculture, industrie, tertiaire et non affecté.

L'arrêté du 6 mars 2020 prévoit que les consommations annuelles et les points de livraison de la quatrième catégorie regroupant les entreprises et les petits professionnels sont ventilés en 4 secteurs : agriculture, industrie, tertiaire et non affecté.

Pour chaque secteur, un « indice de qualité » est présenté, qui mesure la part des données qui sont issues d'un relevé (le complément est donc la part des données qui sont le résultat d'une estimation).

Il est important de noter que cet indicateur représente la fréquence des mesures plus que la fiabilité des informations. Pour GRDF, cet indice qualité correspond à la proportion de la consommation télérelevée via le compteur Gazpar.

En 2021, Un gestionnaire de réseau de gaz n'a pas transmis ses données (Gedia). Pour l'année 2020, tous les gestionnaires de réseau ont transmis leurs données. Pour les années 2018 à 2019, la liste des gestionnaires de réseaux n'ayant pas transmis leurs données est fournie.

Les données de l'opérateur GRDF sur les années 2018 à 2020 ont été mises à jour dans la diffusion d'octobre 2022. A la demande du SDES, les sites d'APE 3530Z sont désormais rattachés à la division 35 de la NAF à 2 positions pour les entreprises (tarifs T3 et T4) alors qu'ils étaient affectés au secteur résidentiel sur les années 2018 et 2019 lors de la diffusion du mois d'octobre 2021. De plus, des travaux méthodologiques de GRDF ont permis de grandement améliorer la connaissance des codes NAF à partir de l'année 2020. Dorénavant, les années 2018 à 2021 étant homogènes au niveau des traitements, cet investissement permet des analyses d'évolutions sur les années 2018 à 2021 de bien meilleure qualité que précédemment.
Cette amélioration sera prise en compte pour établir le bilan physique du gaz naturel, notamment la répartition sectorielle y compris le secteur résidentiel. Un investissement méthodologique sera conduit en 2022.

Aux mailles IRIS, EPCI et région, un fichier est mis à disposition pour chaque année, suivant le code officiel géographique (COG) en vigueur au 1er janvier de l'année. À la maille région, un seul fichier est diffusé avec les données des 4 années : 2018 à partir de 2021.

Les référentiels géographiques des IRIS et des EPCI sont ceux au 1er janvier du millésime des données.

Les taux de couverture attendus des années 2018 à 2021 sont donnés par le tableau ci-dessous (basés sur le nombre de communes et la population du recensement 2017 en France métropolitaine hors Corse ; il n'y a pas de consommation de gaz naturel en Corse et dans les DOM).

Années	**Opérateurs gaz répondants**		**Communes couvertes**	**Population couverte**
	Nombre	**%**	**%**	**%**
2018	22	84,6	99,9	99,8
2019	24	88,9	99,9	99,9
2020	27	100,0	100,0	100,0
2021	26	96,3	99,9	99,9

À partir de 2020, une nouvelle variable est diffusée pour tous les fichiers : le code EIC (Energy identification code) littéralement « code d'identification énergie », qui se réfère à un système de codification dit EIC attribuant un identifiant unique et standardisé à toutes les entités intervenant sur le marché européen du gaz et de l'électricité.

DONNEES DIFFUSEES A L'ADRESSE

Selon les textes législatifs, la diffusion à la maille adresse correspond à des données de points de livraison agrégées par batiment ou par regroupement de batiments.

Pour les années 2018 et 2019, selon le calendrier fixé par l'arrêté du 6 mars 2020, les données à la maille adresse pour le gaz sont disponibles pour les gestionnaires de réseau de transport (GRTGaz et Teréga) et les gestionnaires des réseaux de distribution de plus de 1 000 000 de clients (GRDF).

En 2020, cette diffusion s'élargit aux gestionnaires de réseaux de distribution de plus de 100 000 clients : Réseau GDS (les données de cet opérateur avaient déjà transmises et diffusées pour l'année 2019 en anticipation du calendrier de l'arrêté du 6 mars 2020) et Regaz Bordeaux.

En 2021, seules les données des opérateurs GRTGaz, Teréga et GRDF ont pu être diffusées à la maille adresse. Les autres opérateurs n'ayant pas agrégés leurs données par batiment, celles-ci n'ont pas pu être diffusées.

Cette diffusion à l'adresse des données porte sur :
- les données des entreprises (tarifs T3 et T4) ;
- celles du secteur résidentiel correspondant à une adresse de 10 points de livraison ou plus ou une consommation de plus de 200 MWh

Aucun agrégat correspondant à la catégorie des petits professionnels n'est diffusé dans ce fichier à l'adresse.

En 2020, pour le résidentiel, le taux de couverture (consommation à la maille adresse raportée à la consommation totale), en termes de consommation, est de 21 % pour le résidentiel. En 2021, ce taux atteint 18 %.
Pour les entreprises le taux de couverture est proche de 100 % à partir de 2020.

MAILLE IRIS

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	

Variable	Format	Signification	Commentaire
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020 (sauf pour les opérateurs Teréga, Antargaz-Finagaz, Caléo, Regaz Bordeaux, Veolia eau et Réseau GDS)
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «G»
CODE_IRIS	Caractère, 9 positions	Code géographique de l'IRIS	Se termine par '0000' si la commune est non irisée et 'XXXX' si les données n'ont pu être affectées à un IRIS
CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION	Caractère	Catégorie de la consommation	Peut prendre les valeurs RES (résidentiel), ENT (entreprises), PRO (petits professionnels), ENT_PRO (petits professionnels et entreprises non distingués)
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	- 89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ». - N'est renseignée que pour les consommations des entreprises (cf. ci-dessus).
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire -« X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel

Variable	Format	Signification	Commentaire
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh PCS Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif ou nul, sauf en cas de donnée secrétisées (valeur 'secret')
INDQUAL	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre. Il est compris entre 0 et 1.
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour à la maille IRIS : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil faisant référence pour l'IRIS considéré.
PART	Numérique	Part de la consommation thermosensible	en %, à la maille IRIS : pourcentage de la consommation résidentielle que l'on considère sensible à la température.

MAILLE EPCI

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020 (sauf pour les opérateurs Teréga, Antargaz-Finagaz, Caléo, Regaz Bordeaux, Veolia eau et Réseau GDS)
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «G»
CODE_EPCI	Caractère, 9 positions	Code géographique de l'EPCI	Il s'agit des EPCI à fiscalité propre
CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION	Caractère	Catégorie de la consommation	Peut prendre les valeurs RES (résidentiel), ENT (entreprises), PRO (petits professionnels), ENT_PRO (petits professionnels et entreprises non distingués)
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	- 89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ». - N'est renseignée que pour les consommations des entreprises (cf. ci-dessus).
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel

Variable	Format	Signification	Commentaire
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh PCS Nombre positif ou nul sauf si tous les IRIS de l'EPCI sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans l'EPCI.
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif, sauf si tous les IRIS de l'EPCI sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans l'EPCI.
INDQUAL	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre. Il est compris entre 0 et 1.
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil déterminé localement.
PART	Numérique	Part de la consommation thermosensible	en % : pourcentage de la consommation résidentielle que l'on considère sensible à la température.
NB_IRIS_MASQUES	Numérique	Nombre d'IRIS masqués dans l'EPCI.	Nombre entier, positif ou nul. Ce nombre est non nul lorsque qu'un total partiel est diffusé pour l'EPCI.

MAILLE REGION

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020 (sauf pour les opérateurs Teréga, Antargaz-Finagaz, Caléo, Regaz Bordeaux, Veolia eau et Réseau GDS)
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «G»
CODE_REGION	Caractère, 2 positions	Code géographique de la région	Il s'agit des « nouvelles » régions.
CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION	Caractère	Catégorie de la consommation	Peut prendre les valeurs RES (résidentiel), ENT (entreprises), PRO (petits professionnels), ENT_PRO (petits professionnels et entreprises non distingués)
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	- 89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ». - N'est renseignée que pour les consommations des entreprises (cf. ci-dessus).
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel

Variable	Format	Signification	Commentaire
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh PCS Nombre positif ou nul sauf si tous les IRIS de la région sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans la région.
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif, sauf si toutes les IRIS de la région sont masqués (valeur 'secret') Il peut s'agir d'un total partiel s'il y a au moins un IRIS masqué dans la région.
INDQUAL	Numérique	Indice de qualité des données	Pourcentage de la consommation annuelle qui est mesurée du 1er janvier au 31 décembre. Il est compris entre 0 et 1.
THERMOR	Numérique	Thermosensibilité dans le résidentiel	En kWh/degré-jour : variation de la consommation journalière en kWh due à une variation de 1°C de la température, pour les températures inférieures à la température seuil déterminé localement.

Variable	Format	Signification	Commentaire
PART	Numérique	Part de la consommation thermosensible	en % : pourcentage de la consommation résidentielle que l'on considère sensible à la température.
NB_IRIS_MASQUES	Numérique	Nombre d'IRIS masqués dans la région	Nombre entier, positif ou nul. Ce nombre est non nul lorsque qu'un total partiel est diffusé pour la région.

Remarques sur les fichiers à la maille IRIS, EPCI et région :

La brique de base est constituée par le croisement entre le nom de l'opérateur, le code géographique, la catégorie de consommation et le secteur d'activité. Pour chaque agrégat correspondant à une brique de base, le fichier fournit la consommation (variable CONSO) et le nombre de PDL (variable PDL). À la maille IRIS, le fichier fournit aussi pour chaque brique de base l'indice de qualité des données (variable INDQUAL) et pour les agrégats résidentiels les données de thermosensibilté (variables THERMOR et PART). Aux mailles EPCI et région, le fichier fournit aussi pour chaque brique de base le nombre d'IRIS masqués (variable NB_IRIS_MASQUES cf. paragraphe Secrétisation des données et totaux partiels EPCI/Région).

La variable CODE_CATEGORIE_CONSOMMATION peut prendre 4 modalités. Les catégories « RES », « PRO » et « ENT » correspondent aux définitions du décret du 4 mars 2020, respectivement consommations résidentielles, consommations des « petits professionnels » (clients non résidentiels avec un tarif d'acheminement T1 ou T2), consommations des « entreprises » (clients non résidentiels avec un tarif d'acheminement T3 ou T4). La catégorie « ENT_PRO » correspond aux consommations non résidentielles fournis par tous les gestionnaires de réseau pour lesquels il n'a pas été possible de dissocier les consommations des entreprises et des petits professionnels pour les données des années 2018 à 2021.

La valeur de CODE_SECTEUR_NAF2 pour une consommation de la catégorie « entreprise » est vide lorsque le code NAF à 2 positions du point de livraison n'est pas connu. Dans ce cas la variable CODE_GRAND_SECTEUR permet d'attribuer la consommation à un grand secteur (agriculture, industrie, tertiaire ou non affecté).

La modalité « X » de la variable CODE_GRAND_SECTEUR est utilisée quand une consommation professionnelle n'a pu être affectée à un secteur agriculture, industrie ou tertiaire.

MAILLE ADRESSE

Liste des variables

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom de l'opérateur, qu'il soit distributeur ou transporteur	
CODE_EIC	Caractère	Code d'identification énergie de l'opérateur	Est renseigné à partir de l'année 2020 (sauf pour les opérateurs Teréga et Réseau GDS)
ANNEE	Numérique, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur «G»
CODE_IRIS	Caractère, 9 positions	Code géographique de l'IRIS	Se termine par '0000' si la commune est non irisée et 'XXXX' si les données n'ont pu être affectées à un IRIS
ADRESSE	Caractère	Adresse du point de livraison	
NOM_COMMUNE	Caractère	Nom de la commune du point de livraison	
CODE_SECTEUR_NAF2	Caractère	Code NAF à 2 positions du secteur (NAF rev 2 2008)	- Variable disponible en 2021 - 89 modalités possibles : les 88 divisions du Code NAF à 2 niveaux et une modalité « vide ».
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel
CONSO	Numérique	Consommation	En MWh PCS Nombre positif ou nul
PDL	Numérique	Nombre de points de livraison	Nombre entier, positif ou nul

Remarques sur le fichier à l'adresse :

La brique de base du fichier est le croisement entre le nom de l'opérateur, l'adresse et le secteur d'activité. Pour chaque agrégat correspondant à une brique de base, le fichier fournit 2 données : la consommation (variable CONSO) exprimée en MWh et le nombre de points de livraison (variable PDL).

La modalité « X » de la variable CODE_GRAND_SECTEUR est utilisée quand une consommation professionnelle n'a pu être affectée à un secteur agriculture, industrie ou tertiaire.

Dans un objectif de cohérence, le nom de la commune utilisé est celui du référentiel du COG en vigueur au 1er janvier du millésime correspondant au code IRIS.

SECRETISATION DES DONNEES ET TOTAUX PARTIELS EPCI/REGION

Les textes réglementaires prévoient que :

- aucun agrégat dans le secteur du résidentiel ne peut être diffusé si le nombre de points de livraison est inférieur à 10 et la consommation inférieure ou égale à 200 MWh.
- aucun agrégat dans les fichiers à la maille IRIS, EPCI et région pour la catégorie des petits professionnels dans les secteurs agriculture, industrie, tertiaire et non affecté ne peut être diffusé si le nombre de points de livraison est inférieur à 10 et la consommation inférieure ou égale à 50 MWh.

Pour ces cas, dans les fichiers à la maille IRIS, EPCI et région, la secrétisation est réalisée selon la procédure suivante :

- la consommation (CONSO) prend la valeur « secret » ;
- le nombre de points de livraison du résidentiel (PDL) prend la valeur « secret ».

En 2020, les données de GRDF des sites de tarif T3 et T4 qui n'ont pu être affectées à un secteur d'activité font l'objet d'une secrétisation selon les critères du résidentiel.

Par ailleurs, pour les fichiers à la maille EPCI ou Région, lorsque les agrégats secrétisés pour les consommations résidentielles correspondent, au total, à moins de 10 points de livraison et à 200 MWh ou moins ou lorsque les agrégats secrétisés pour les consommations des petits professionnels correspondent, au total, à moins de 10 points de livraison et à 50 MWh ou moins, on ne publie alors que des totaux partiels correspondant à la somme des agrégats non secrétisés.

Pour ces cas, la variable NB_IRIS_MASQUES (nombre d'IRIS masqués dans l'EPCI ou la région) est alors strictement positive. Elle est égale au nombre d'IRIS secrétisés (à la maille IRIS) au sein de l'EPCI ou de la région.

Les conditions de secrétisation de la catégorie regroupant les entreprises et les petits professionnels sont identiques à celles de la catégorie des petits professionnels.

THERMOSENSIBILITE

Aucune donnée de thermosensibilité n'est diffusée dans les fichiers de 2018 à 2021 pour le gaz.

V. Appartenance au secteur résidentiel (électricité et gaz)

Pour les données du millésime 2017 et avant, pour l'électricité et le gaz, l'appartenance au secteur résidentiel se faisait selon la convention suivante adoptée dans le décret 2016-973 :

- les points de livraison de gaz correspondant à un tarif d'acheminement T1 ou T2 sont considérés comme relevant du secteur résidentiel ;

- les points de livraison d'électricité correspondant à des dispositifs de comptage d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA sont considérés comme relevant du secteur résidentiel ;

Cette convention avait pour conséquence d'inclure dans le résidentiel des consommateurs « petit tertiaire » et de surestimer la part du résidentiel (et donc de sous-estimer la part du tertiaire) par rapport aux statistiques publiées par le SDES, notamment dans le bilan énergétique.

A partir du millésime 2018, pour l'électricité et le gaz, l'appartenance au secteur résidentiel s'effectue selon les critères définis dans le décret n° 2020-196.

- Pour le gaz, les points de livraison correspondant à un tarif d'acheminement T1 ou T2 et auxquels ne sont associés ni de code NAF ni de SIRET relèvent du secteur résidentiel ;
- Pour l'électricité, les points de livraison correspondant à des dispositifs de comptage d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA auxquels ne sont associés ni de code NAF ni de SIRET et pour lesquels les clients ne se sont pas déclarés auprès du fournisseur comme « professionnels » ou « éclairage public et assimilés » relèvent du secteur résidentiel,

Pour les millésimes 2018 et 2019, un grand nombre de GRD (hors Enedis, GRDF, EDF-SEI, SRD) ont maintenu dans le secteur résidentiel les données des petits professionnels. En 2019, Réseau Gaz de Strasbourg (R_GDS) et Électricité de Strasbourg (ES) ont exclu du secteur résidentiel les données des petits professionnels alors que cela n'était pas le cas en 2018. Par ailleurs, certains points de livraison ne relevant pas des tarifs d'acheminement T1 ou T2 ont été classés par GRDF dans le secteur résidentiel sur la base des informations dont il dispose. Ces points de livraison peuvent correspondre à des chaufferies collectives d'immeubles mais aussi à des réseaux de chaleur par exemple.

En 2020, le nombre d'ELD maintenant dans le secteur résidentiel les données des petits professionnels se réduit considérablement. En 2021, le nombre d'ELD concerné est plus limité encore. Lorsque qu'un opérateur a fourni les données selon la nouvelle définition du résidentiel, les données de l'opérateur sont ventilées en 3 catégories de consommation correspondant aux modalités « RES », « PRO » et « ENT ». Dans le cas contraire ou en l'absence d'information, les données de l'opérateur sont ventilées en 2 catégories de consommation correspondant aux modalités « RES » et « ENT_PRO ».

Les données de l'opérateur GRDF ont été mises à jour sur les années 2018 à 2020. A la demande du SDES, les sites d'APE 3530Z sont désormais rattachés à la division 35 de la NAF à 2 positions pour les entreprises (tarifs T3 et T4) alors qu'ils étaient affectés au secteur résidentiel sur les années 2018 et 2019 lors de la diffusion du mois d'octobre 2021. De plus, des travaux méthodologiques de GRDF ont permis de grandement améliorer la connaissance des codes NAF à partir de l'année 2020. Dorénavant, les années 2018 à 2021 étant homogènes au niveau des traitements, cet investissement permet des analyses d'évolutions sur les années 2018 à 2021 de bien meilleure qualité que précédemment.
Cette amélioration sera prise en compte pour établir le bilan physique du gaz naturel, notamment la répartition sectorielle y compris le secteur résidentiel. Un investissement méthodologique sera conduit en 2022.

VI. Produits pétroliers (France métropolitaine)

PRESENTATION DES DONNEES

Le champ géographique des données est la France métropolitaine. Elles portent sur les années 2005, 2006, 2007 et 2009 à 2021. Pour les années 2017 à 2021, il y a des données pour l'ensemble de l'année (par département et région) et des données mensuelles (au niveau France).

Les données annuelles concernent :

- la répartition par région et département du total des ventes de supercarburants, gazole routier, gazole non routier, fioul domestique et fiouls lourds ;

- la répartition des ventes de gaz de pétrole liquéfié par région (de 2005 à 2015), par département et région (à partir de 2016) ;
- les ventes de carburéacteur en France métropolitaine.

Les données mensuelles concernent, pour la France métropolitaine, la répartition :
- des ventes de supercarburants, gazole routier, gazole non routier, fioul domestique et fiouls lourds ;
- des ventes de gaz de pétrole liquéfié ;
- des ventes de carburéacteur.

Les volumes vendus incluent les biocarburants incorporés.

Les données de ventes de supercarburants sans plomb (SP) sont ventilées entre données de ventes de supercarburants SP95, supercarburants SP95 E10, supercarburants SP98 à partir de 2009 et aussi de super éthanol E85 à partir de 2016. Le total des supercarburants sans plomb est la somme de ces catégories.

Les chiffres de ventes sont obtenus par enquête auprès des principaux entrepositaires agréés (environ 50 entreprises en 2021) pour le commerce de gros des produits pétroliers, qui procèdent à la mise à la consommation de ces produits. Ces grossistes en produits pétroliers effectuent des ventes en acquitté, c'est-à-dire toutes taxes payées aux distributeurs de carburants, aux négociants-détaillants de carburants et combustibles ainsi qu'éventuellement à de grands consommateurs directs (entreprises de transport, industrie, etc.). Les entrepositaires agréés non-interrogés ou non-répondants représentent, en 2021, 0,28 % des quantités de produits pétroliers mis à la consommation.

La ventilation départementale des ventes correspond à celle des détaillants et clients directs qui viennent d'être mentionnés, mais le consommateur final et la consommation effective peuvent relever d'autres départements. Par ailleurs, la ventilation départementale des ventes de produits pétroliers est de meilleure qualité à partir de 2015, du fait d'un opérateur qui réalloue désormais aux bons départements les volumes auparavant affectés aux départements où se situent les sièges de ses filiales.

LISTE DES VARIABLES FICHIER VENTES ANNUELLES DEPARTEMENTALES FRANCE METROPOLITAINE

Variable	Format	Signification	Commentaire
DEPARTEMENT_CODE	Caractère, 2 positions	Code géographique du département	Prend la valeur XX pour les données régionales non attribuées à un département ou les données nationales non attribuées à une région ou un département
DEPARTEMENT_LIBELLE	Caractère	Libellé du département	Prend la valeur 'Département fictif' pour le code XX
REGION_CODE	Caractère, 2 positions	Code géographique de la région	Il s'agit des codes des nouvelles régions en vigueur au 1er janvier 2016. Prend la valeur XX pour les données nationales non attribuées à une région ou à un département.

Variable	Format	Signification	Commentaire
REGION_LIBELLE	Caractère	Libellé de la région	Prend la valeur 'Région fictive' pour le code XX
ANNEE	YYYY	Millésime des données	
SUPER_PLOMBE	Numérique	Ventes de super plombé routier	En tonnes Disponible jusqu'en 2009
SUPER_SANS_PLOMB	Numérique	Ventes totales de supercarburants sans plomb (SP)	En tonnes
SUPER_SANS_PLOMB_95	Numérique	Ventes totales de supercarburants SP95	En tonnes Disponible à partir de 2009
SUPER_SANS_PLOMB_95_E10	Numérique	Ventes totales de supercarburants SP95-E10	En tonnes Disponible à partir de 2009
SUPER_SANS_PLOMB_98	Numérique	Ventes totales de supercarburants SP98	En tonnes Disponible à partir de 2009
SUPER_ETH_E85	Numérique	Ventes totales de super éthanol E85	En tonnes Disponible à partir de 2016
GAZOLE	Numérique	Ventes totales de gazole routier	En tonnes
FOD	Numérique	Ventes de fioul domestique	En tonnes Ventes sur le marché intérieur civil
FOL	Numérique	Ventes de fiouls lourds	En tonnes Hors ventes aux centrales électriques
GNR	Numérique	Ventes de gazole non routier	En tonnes Ventes sur le marché intérieur civil
GPL	Numérique	Ventes totales de GPL	En tonnes Inclut le butane, le propane et le GPL carburant
CARBUREACTEUR	Numérique	Ventes de carburéacteurs	En tonnes Disponible uniquement au niveau national

DONNEES SUR LE GPL

Elles Incluent le butane, le propane et le GPL carburant.
Jusqu'en 2015, les ventes de GPL ne sont disponibles qu'à la maille régionale et ne sont pas ventilées entre départements (la valeur « XX » est attribuée au code département).
Jusqu'en 2017 certaines ventes de GPL n'ont pu être affectées ni à un département ni à une région : elles ont été attribuées à une région fictive dont le code est « XX ». Dans ce cas, le code département prend également la valeur « XX ».

DONNEES SUR LES FIOULS LOURDS

De 2013 à 2015, certaines ventes de fiouls lourds n'ont pu être affectées ni à un département ni à une région : elles ont été attribuées à une région fictive dont le code est « XX » (valeur que prend également code département).

DONNEES SUR SUR LES CARBUREACTEURS

Les ventes de carburéacteurs sont disponibles uniquement au niveau national. Elles sont attribuées à une région fictive dont le code est « XX » (valeur que prend également code département).

Liste des variables fichier ventes mensuelles France métropolitaine

Variable	Format	Signification	Commentaire
ANNEE	YYYY	Millésime des données	Depuis 2017
MOIS	YYYY-MM	Mois des données	Depuis 2017-01
SUPER_SANS_PLOMB	Numérique	Ventes totales de supercarburants sans plomb (SP)	En tonnes
SUPER_SANS_PLOMB_95	Numérique	Ventes totales de supercarburants SP95	En tonnes
SUPER_SANS_PLOMB_95_E10	Numérique	Ventes totales de supercarburants SP95-E10	En tonnes
SUPER_SANS_PLO MB_98	Numérique	Ventes totales de supercarburants SP98	En tonnes
SUPER_ETH_E85	Numérique	Ventes totales de super éthanol E85	En tonnes
GAZOLE	Numérique	Ventes totales de gazole routier	En tonnes
FOD	Numérique	Ventes de fioul domestique	En tonnes Ventes sur le marché intérieur civil
FOL	Numérique	Ventes de fiouls lourds	En tonnes Hors ventes aux centrales électriques
GNR	Numérique	Ventes de gazole non routier	En tonnes Ventes sur le marché intérieur civil
GPL	Numérique	Ventes totales de GPL	En tonnes Inclut le butane, le propane et le GPL carburant
CARBUREACTEUR	Numérique	Ventes de carburéacteurs	En tonnes

VII. Produits pétroliers (DROM)

PRESENTATION DES DONNEES

Les données concernent les produits pétroliers mis à la consommation annuellement et par département. Le champ géographique correspond aux cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte). Les données portent sur les années 2011 à 2021. Elles incluent l'avitaillement aérien et maritime. Elles sont présentées en mètres cubes. Elles portent sur les catégories de produits suivantes :

- essences ;
- gazoles ;
- fiouls ;
- GPL ;
- carburéacteurs

LISTE DES VARIABLES

Variable	Format	Signification	Commentaire
DEP	Caractère, 3 positions	Code du département	
REG	Caractère, 2 positions	Code de la région	Il s'agit des codes des nouvelles régions en vigueur au 1er janvier 2016.
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
ESSENCE_M3	Numérique	Consommations d'essences	En m^3.
GAZOLE_M3	Numérique	Consommations de gazoles	En m^3. Inclut le gazole routier et le gazole non routier.
FIOUL_M3	Numérique	Consommations de fiouls	En m^3. Inclut le fioul domestique et le fioul lourd.
GPL_M3	Numérique	Consommations de GPL	En m^3. Inclut le butane et le propane
CARBUREACTEUR_M3	Numérique	Consommations de carburéacteurs	En m^3. Inclut le kérosène et le pétrole lampant.

VIII. Chaleur et froid (Données par réseau)

PRESENTATION DES DONNEES

Les données ne couvrent, pour le moment, que le champ des réseaux de chaleur et de froid en France métropolitaine. Elles portent sur les années 2008 à 2021.

Les informations sont issues de l'enquête sur les réseaux de chaleur et de froid (EARCF) dont une présentation est disponible à l'adresse : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/enquete-annuelle-sur-les-reseaux-de-chaleur-et-de-froid.

Liste des variables de 2008 à 2017

Variable	Format	Signification	Commentaire
OPERATEUR	Caractère	Nom du réseau de chaleur ou de froid	
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur - «C», pour Chaleur - «F», pour Froid
CODE	Caractère, 5 positions	Code géographique du territoire	Correspond au code commune de l'Insee
PUISSANCE	Numérique	Puissance totale installée sur le réseau (hors puissance d'un autre réseau interconnectée)	- En MW - Nombre positif ou nul
PUISSANCE _X	Numérique	Puissance installée sur le réseau de la filière de production X.	- En MW - Nombre positif ou nul
PRODUCTION	Numérique	Production totale thermique du réseau (y compris la chaleur issue d'un autre réseau de chaleur interconnectée)	- En MWh - Nombre positif ou nul
PRODUCTION_X	Numérique	Production thermique sur le réseau de la filière de production X	- En MWh - Nombre positif ou nul
CONTENU_EN_CO2	Numérique	Niveau de rejet en CO2 des réseaux	- En kg/kWh de chaleur livrée - Ces chiffres sont calculés selon la méthode du SNCU.
PCTCOG	Numérique	Pourcentage de chaleur produite par cogénération	- En % - Nombre positif ou nul
PCTCOG_ X	Numérique	Pourcentage de chaleur produite par cogénération dans la filière de production X	- En % - Nombre positif ou nul
PDL	Numérique	Nombre de points de livraison total du réseau	- Nombre entier
CONSOTOT	Numérique	Consommation Totale	- En MWh - Nombre positif, nul ou égal à -99 en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
CONSOR	Numérique	Consommation dans le secteur résidentiel	- En MWh - Nombre positif, nul ou égal à -99 en cas de données secrétisées (cf. ci-dessous)
CONSOT	Numérique	Consommation dans le secteur tertiaire	En MWh
CONSOI	Numérique	Consommation dans le secteur industriel	En MWh
CONSOA	Numérique	Consommation dans le secteur agricole	En MWh
CONSONA	Numérique	Consommation non affectée dans l'un des 4 autres secteurs	En MWh

Liste des variables des années 2018 à 2021

Variable	Format	Signification	Commentaire
ID	Caractère, 5 positions	Identifiant du réseau pour l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur (EARCF)	
OPERATEUR	Caractère	Nom du réseau de chaleur ou de froid	
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur - «C», pour Chaleur - «F», pour Froid
COMMUNE_CODE	Caractère, 5 positions	Code géographique de la commune	Correspond au code commune de l'Insee (commune d'implantation du réseau)
COMMUNE _LIBELLE	Caractère	Libellé du code géographique du territoire	Correspond au libellé du code commune de l'Insee (commune d'implantation du réseau)
PUISSANCE	Numérique	Puissance totale installée sur le réseau (hors puissance d'un autre réseau interconnectée)	- En MW - Nombre positif ou nul
PUISSANCE _X	Numérique	Puissance installée sur le réseau de la filière de production X.	- En MW - Nombre positif ou nul
PRODUCTION	Numérique	Production totale thermique du réseau (y compris la chaleur issue d'un autre réseau de chaleur interconnectée)	- En MWh - Nombre positif ou nul
PRODUCTION_X	Numérique	Production thermique sur le réseau de la filière de production X	- En MWh - Nombre positif ou nul
CONTENU_EN_CO2	Numérique	Niveau de rejet direct en CO_2 des réseaux	- En kg/kWh de chaleur livrée - Ces chiffres sont calculés en conformité avec la réglementation thermique 2012 (RT 2012).
CONTENU_EN_CO2_ACV	Numérique	Niveau de rejet en CO_2 des réseaux en analyse du cycle de vie (ACV)	- En kg/kWh de chaleur livrée - Ces chiffres sont calculés en conformité avec la réglementation énergétique 2020 (RE 2020). -Variable présente pour les données de 2020
PCTCOG	Numérique	Pourcentage de chaleur produite par cogénération	- En % - Nombre positif ou nul

Variable	Format	Signification	Commentaire
PCTCOG_ X	Numérique	Pourcentage de chaleur produite par cogénération dans la filière de production X	- En % - Nombre positif ou nul
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison total du réseau	Nombre entier, positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
CONSOTOT	Caractère	Consommation Totale	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
CONSOR	Caractère	Consommation dans le secteur résidentiel	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
CONSOT	Caractère	Consommation dans le secteur tertiaire	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
CONSOI	Caractère	Consommation dans le secteur industriel	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
CONSOA	Caractère	Consommation dans le secteur agricole	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')
CONSONA	Caractère	Consommation non affectée dans l'un des 44 autres secteurs	En MWh Nombre positif ou nul, sauf en cas de données secrétisées (valeur 'secret')

Dans les noms des variables PUISSANCE_X, PRODUCTION_X et PCTCOG_X, X désigne la filière de production. Pour chaque fichier annuel, il y a autant de variables PUISSANCE_X que de filières de production (17 au total). Il en est de même pour les variables PRODUCTION_X et PCTCOG_X. La typologie des filières de production de chaleur (différentes valeurs possibles de X) est la suivante :

- GAZ_NATUREL
- CHARBON
- FIOUL_DOMESTIQUE
- FIOUL_LOURD
- GPL
- BIOMASSE_SOLIDE : bois-énergie et résidus agricoles
- DECHETS_INTERNES : déchets urbains incinérés en interne
- UIOM : chaleur issue d'unités de valorisation énergétique externes
- BIOGAZ
- GEOTHERMIE
- PAC : pompes à chaleur
- SOLAIRE_THERMIQUE
- AUTRES_ENR
- CHALEUR_INDUSTRIEL : chaleur issue de procédés industriels
- AUTRES_CHALEUR_RECUPEREE
- CHAUDIERES_ELECTRIQUES
- AUTRES

Par exemple, les variables PUISSANCE_GAZ_NATUREL, PRODUCTION_GAZ_NATUREL et PCTCOG_GAZ_NATUREL se réfèrent respectivement à la puissance installée sur le réseau de la filière de production gaz naturel, la production thermique sur le réseau de la filière de production gaz naturel et le pourcentage de chaleur produite par cogénération dans la filière de production gaz naturel.

Le détail de la puissance par filière de production n'est actuellement pas disponible avant 2015. Les données seront mises à jour dès que possible.

SECRETISATION DES DONNEES

DE 2008 A 2017

Les textes réglementaires prévoient que les données dans le secteur du résidentiel ne peuvent être diffusées si le nombre de points de livraison est inférieur à 11 et la consommation résidentielle inférieure ou égale à 200 MWh.

Pour ces cas, la secrétisation est réalisée selon la procédure suivante :
-la consommation du secteur résidentiel (CONSOR) prend la valeur -99 ;
-la consommation totale (CONSOTOT) prend la valeur -99.

Dans le cas où le réseau de chaleur ou de froid ne livre sa chaleur qu'à un point de livraison, sa consommation est soumise à la secrétisation et elle prend la valeur -99.

SECRETISATION DES DONNEES DES ANNEES 2018 A 2021

Les textes réglementaires prévoient que les données ne peuvent être diffusées si le nombre de points de livraison est inférieur à 10 et la consommation inférieure ou égale à 200 MWh.
Pour ces cas, la secrétisation est réalisée selon la procédure suivante :
- la consommation secrétisée (CONSOTOT, CONSOR, CONSOT, CONSOI, CONSOA, CONSONA) prend la valeur « secret » ;

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La consommation (quantité livrée finale) est nette de la livraison à d'autres réseaux.

- La production étant une valeur calculée à partir des consommations renseignées par le réseau, quand le réseau ne renseigne pas sa production, et la quantité livrée de chaleur étant une valeur renseignée, certains réseaux peuvent présenter une quantité livrée plus importante que leur production.
- Les rendements théoriques de chaque combustible sont les suivants :

Combustible	Rendements théoriques (MWh → MWh)
Charbon (PCI)	0,88
Fioul lourd (PCI)	0,89
Fioul domestique (PCI)	0,89
GPL (PCI)	0,90

Gaz naturel (PCS)	0,90
Biogaz (PCS)	0,90
Bois-Energie (PCI)	0,86
Résidus agricoles (PCI)	0,86
Déchets	0,86

- Le contenu en CO_2 d'un réseau est calculé par le SNCU (Syndicat National du Chauffage Urbain et de la Climatisation Urbaine) suivant la méthode historique définie par la réglementation thermique 2012 (RT 2012). Il ne comprend que les émissions directes. Plus de détails à l'adresse suivante : https://www.fedene.fr/wp-content/uploads/sites/2/2018/10/Guide_explicatif_fiche-r%C3%A9capitulative-CO2_v2.pdf

- Le contenu en CO_2 d'un réseau en analyse de cycle de vie (ACV) est calculé par le SNCU en conformité avec la réglementation énergétique 2020 (RE 2020, cf. arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article R. 172-6 du code de la construction et de l'habitation). Par rapport au contenu CO_2 en émissions directes de la RT 2012, la méthodologie du calcul du contenu CO_2 en ACV permet de compléter la comptabilisation des émissions en incluant les parts d'extraction de matières premières et du transport, l'électricité pour le fonctionnement des chaufferies et du réseau primaire, ainsi que l'infrastructure du réseau primaire. Cette variable n'est disponible qu'à compter de l'année 2020.

Nombre de répondants

Année d'enquête	Nombre de réseaux répondants
2008	413 + 13 (Réseaux de froid)
2009	417 + 14 (Réseaux de froid)
2010	435 + 14 (Réseaux de froid)
2011	457 + 15 (Réseaux de froid)
2012	384 + 16 (Réseaux de froid)
2013	410 + 17 (Réseaux de froid)
2014	535 + 19 (Réseaux de froid)
2015	632 + 19 (Réseaux de froid)
2016	638 + 22 (Réseaux de froid)
2017	721 + 23 (Réseaux de froid)
2018	780 + 23 (Réseaux de froid)
2019	754 + 24 (Réseaux de froid)
2020	784 + 31 (Réseaux de froid)
2021	868 + 35 (Réseaux de froid)

IX. Chaleur et froid (Données par IRIS des années 2018 à 2021)

PRESENTATION DES DONNEES

Une collecte complémentaire a été réalisée afin de pouvoir disposer de données de consommation des réseaux de chaleur et de froid à la maille géographique de l'IRIS. Ces données complètent les informations issues de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid (EARCF) diffusés par réseau (cf. paragraphe ci-dessus).

La brique de base du fichier est constituée par le croisement entre le nom du réseau, le code géographique, la filière et le secteur d'activité.

Des contrôles à partir des informations issues de l'EARCF ont été effectués et ont donné lieu le cas échéant à des échanges supplémentaires avec les gestionnaires de réseaux. Seules les données satisfaisant aux tests de cohérence ou apparaissant raisonnablement fiables après échange auprès des gestionnaires sont diffusées dans le fichier de données par IRIS. Lorsque l'incohérence porte sur l'allocation sectorielle de la consommation et qu'elle n'a pu être levée, la consommation totale est diffusée mais le secteur d'activité collecté n'est pas conservé et prend la modalité « X » (professionnel non affecté).

Le taux de couverture, basé sur le nombre de réseaux répondant à l'enquête EARCF, est donné par le tableau ci-dessous.

Années	**Réseaux dont les données à l'IRIS sont diffusées**		**Consommation couverte**
	Nombre	**%**	**%**
2018	337	42,0	70,6
2019	432	49,4	91,7
2020	199	21,9	55,9
2021	409	43,4	66,3

Liste des variables

Variable	**Format**	**Signification**	**Commentaire**
ID	Caractère, 5 positions	Identifiant du réseau issu de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur (EARCF)	Variable présente à partir de 2019
OPERATEUR	Caractère	Nom du réseau de chaleur ou de froid	
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur - «C», pour Chaleur - «F», pour Froid
IRIS_CODE	Caractère, 9 positions	Code géographique du territoire	

Variable	Format	Signification	Commentaire
IRIS_LIBELLE	Caractère	Libellé de l'IRIS	
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « nd » lorsque la somme des consommations par IRIS fournies par le réseau n'est pas cohérente avec l'EARCF - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh Nombre positif ou nul pour les données non secrétisées. Modalité « nd » lorsque la somme des consommations par IRIS fournies par le réseau n'est pas cohérente avec l'EARCF. Modalité « secret » pour les données secrétisées
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier pour les données non secrétisées. Modalité « nd » lorsque la somme des consommations par IRIS fournies par le réseau n'est pas cohérente avec l'EARCF. Modalité « secret » pour les données secrétisées. Cellule vide lorsque la donnée n'a pas été transmise

SECRETISATION DES DONNEES DE 2018 A 2021

Les textes réglementaires prévoient que les données ne peuvent être diffusées si le nombre de points de livraison est inférieur à 10 et la consommation inférieure ou égale à 200 MWh.

Si le nombre de points de livraison est inconnu, le volume de livraison est secrétisé s'il est inférieur ou égal à 200 MWh.

Pour ces cas, la secrétisation est réalisée selon la procédure suivante :

- la consommation (CONSO) prend la valeur « secret » ;
- le nombre de points de livraison du résidentiel (PDL) prend la valeur « secret ».

X. Chaleur et froid (Données à l'adresse de l'année 2021)

L'arrêté du 6 mars 2020 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2016 prévoit une diffusion des données de consommation des réseaux de chaleur par point de livraison ou à l'adresse par grand secteur d'activité.

La brique de base du fichier est constituée par le croisement entre le nom du réseau, l'adresse postale ou / et les coordonnées Lambert 93, la filière et le secteur d'activité.

Des contrôles à partir des informations issues de l'EARCF ont été effectués et ont donné lieu le cas échéant à des échanges avec les gestionnaires de réseaux. Seules les données satisfaisant aux tests de cohérence ou apparaissant raisonnablement fiables après échange auprès des gestionnaires sont diffusées dans le fichier de données à l'adresse. Lorsque l'incohérence porte sur l'allocation sectorielle de la consommation et qu'elle n'a pu être levée, la consommation totale est diffusée mais le secteur d'activité collecté n'est pas conservé et prend la modalité « X » (professionnel non affecté).

Les coordonnées Lambert 93 n'ont pas encore été contrôlées. Ce contrôle sera effectué a posteriori, et une mise en ligne corrigée sera alors effectuée.

Le taux de couverture, basé par rapport au nombre de réseaux et au volume de consommation diffusés à l'IRIS, est donné dans le tableau ci-dessous.

Années	**Réseaux dont les données à l'adresse sont diffusées**		**Consommation couverte**
	Nombre	**%**	**%**
2020	92	46,2	55,2
2021	334	81,7	71,4

Liste des variables

Variable	**Format**	**Signification**	**Commentaire**
ID	Caractère, 5 positions	Identifiant du réseau issu de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur (EARCF)	
OPERATEUR	Caractère	Nom du réseau de chaleur ou de froid	
ANNEE	Caractère, 4 positions	Millésime des données	
FILIERE	Caractère, 1 position	Énergie concernée	Prend la valeur - «C», pour Chaleur - «F», pour Froid

Variable	Format	Signification	Commentaire
IRIS_CODE	Caractère, 9 positions	Code géographique du territoire	
IRIS_LIBELLE	Caractère	Libellé de l'IRIS	
LAMBERT_93_X	Caractère	Coordonnées Lambert 93, X	Les coordonnées Lambert 93 n'ont pas encore été contrôlées. Ce contrôle sera effectué a postériori, et une mise en ligne corrigée sera alors effectuée.
LAMBERT_93_Y	Caractère	Coordonnées Lambert 93, Y	Les coordonnées Lambert 93 n'ont pas encore été contrôlées. Ce contrôle sera effectué a postériori, et une mise en ligne corrigée sera alors effectuée.
ADRESSE	Caractère	Adresse du point de livraison	
NOM_COMMUNE	Caractère	Nom de la commune du point de livraison	
CODE_GRAND_SECTEUR	Caractère	Code du grand secteur	5 valeurs possibles : - « A » : agriculture - « I » : industrie - « nd » lorsque la somme des consommations par IRIS fournies par le réseau n'est pas cohérente avec l'EARCF - « T » : tertiaire - « X » : professionnel non affecté - « R » : résidentiel
CONSO	Caractère	Consommation	En MWh Nombre positif ou nul pour les données non secrétisées. Modalité « nd » lorsque la somme des consommations par IRIS fournies par le réseau n'est pas cohérente avec l'EARCF Modalité « secret » pour les données secrétisées

Variable	Format	Signification	Commentaire
PDL	Caractère	Nombre de points de livraison	Nombre entier pour les données non secrétisées. Modalité « nd » lorsque la somme des consommations par IRIS fournies par le réseau n'est pas cohérente avec l'EARCF Modalité « secret » pour les données secrétisées Cellule vide lorsque la donnée n'a pas été transmise

SECRETISATION DES DONNEES DES ANNEES 2020 ET 2021

Les textes réglementaires prévoient que les données ne peuvent être diffusées si le nombre de points de livraison est inférieur à 10 et la consommation inférieure ou égale à 200 MWh.

Si le nombre de points de livraison est inconnu, le volume de livraison est secretisé s'il est inférieur ou égal à 200 MWh.

Pour ces deux cas, aucune donnée n'est diffusée.

05
Mise à jour au 30 septembre 2022

La mise à jour au 30 septembre 2022 porte sur les points suivants :

- Mise à jour des données annuelles de consommation 2018 pour le gaz aux mailles IRIS, EPCI, région de l'opérateur GRDF (cf note méthodologique, paragraphe Gaz (données 2018 à 2021))
- Mise à jour des données annuelles de consommation 2019 pour le gaz aux mailles IRIS, EPCI, région de l'opérateur GRDF (cf note méthodologique, paragraphe Gaz (données 2018 à 2021))
- Mise à jour des données annuelles de consommation 2020 pour le gaz aux mailles IRIS, EPCI, région de l'opérateur GRDF (cf note méthodologique, paragraphe Gaz (données 2018 à 2021))
- Mise à disposition des données de consommation 2021 des produits pétroliers (ventes annuelles départementales France métropolitaine et ventes mensuelles France métropolitaine)
- Mise à disposition des données annuelles de consommation 2021 des réseaux de chaleur et de froid par réseau

- Mise à disposition des données annuelles de consommation 2021 pour l'électricité
- Mise à disposition des données annuelles de consommation 2021 pour le gaz naturel
- Mise à disposition des données annuelles de consommation 2021 pour les produits pétroliers dans les DROM

L'historique du détail des mises à jour depuis le 30 septembre 2018 est disponible sur la page du site du SDES consacrée aux données locales d'énergie.

06
Mise à jour au 14 décembre 2022

La mise à jour au 14 décembre 2022 porte sur les points suivants :
- Mise à disposition des données annuelles de consommation 2021 des réseaux de chaleur et de froid par IRIS
- Mise à disposition des données annuelles de consommation 2021 des réseaux de chaleur et de froid par adresse

Commissariat général au développement durable
Service des données et études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Liberté Égalité Fraternité

STATISTIQUE PUBLIQUE